



KPMG Côte d'Ivoire  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble  
Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : 27 20 22 57 53  
Fax : 27 20 21 42 97

Grant Thornton  
Imm. Olo Bât. B 8<sup>ème</sup> étage  
Avenue Franchet d'Esperey Plateau,  
01 BP 12721 Abidjan 01  
Téléphone : 27 20 30 77 00  
Fax : 27 20 30 77 01

# NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration**

**(Article 432 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif  
au droit des sociétés commerciales et du GIE)**

Approbation des états financiers de l'exercice  
clos le 31 décembre 2021  
NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.  
Abidjan, Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma  
01 BP 1274 Abidjan 01  
Ce rapport contient 3 pages



KPMG Côte d'Ivoire  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble  
Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : 20 22 57 53  
Fax : 20 21 42 97

Grant Thornton  
Imm. Ollo Bât. B 8<sup>ème</sup> étage  
Avenue Franchet d'Esperey Plateau,  
01 BP 12721 Abidjan 01  
Téléphone : 20 30 77 00  
Fax : 20 30 77 01

**NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.**

Siège social : Abidjan, Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma  
01 BP 1274 Abidjan 01  
Capital social en FCFA : 24 734 572 000  
Côte d'Ivoire

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration**

**établi en application de l'article 432 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission prévues à l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats confiés aux membres du conseil d'administration ou sur les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction financière. Il nous appartient de vous les communiquer.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire relatives à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée à ses membres ou d'autorisation de remboursements de frais de voyage, de déplacements et de dépenses engagées dans l'intérêt de la société au titre de l'exercice 2021.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.



**NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.**

*Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements  
de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration.  
(Article 432 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)  
Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021*



Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Abidjan, le 23 mai 2022

KPMG Côte d'Ivoire

Grant Thornton

  
**Franck Nangbo**  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé, Directeur-Exécutif

  
**Georges Yao Yao**  
Expert-comptable Diplômé  
Associé